

Mon patron me vire sans me payer aprés m'avoir fait d'éménager.

Par BELFORTAIN, le 29/07/2010 à 19:26

Bonjour,

J'ai trouvé sur le site de pôle emploie un emploie de pâtissier dans le vaucluse .

Sur l'annonce le pâtissier bosse 35H pour une paye de 2300 euros brut.

Je me déplace dans le vaucluse alors que j'habite dans le Territoire de Belfort , je fait un jour d'essai

Tout se passe bien ce jour lail me dis qu'il me prend et que je peut trouver un apparemment dés maintenant.

A cette période nous sommes Le 08 juin 2010 et le patron en question est très pressé il me demande d'être présent 15 jours après, du coup je démissionne de mon poste de chef pâtissier que j'occupe depuis plus de six mois et je débute le 26 juin chez se Monsieur.

Je lui demande pendant Deux semaines mon contrat (j'en avait besoin pour la proprio de l'appartement que je loue) mais rien il me raconte qu'il à des soucis de comptable etc etc

Le Matin du 16 juillet celui ci me dis qu'il ne me veut plus dans sa boulangerie et qu'il ne me ferais pas de contrat.

Du coup je me retrouve a 800km de chez moi, sans argent avec un crédit et un loyer à payer.

Que faire?

Je me suis présenté au Prud'homme d'Avignon et il vont nous convoqué . Mais j'ai peur qu'il mente et que je ne puisse pas toucher ce qui m'est due .

Je peut avoir des attestations de beaucoup de client et des fournisseurs de farine .
Merci d'avance à toutes les personnes qui pourront m'aider.
Cordialement. Belfotain.